24 JUIN 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 30 JUIN 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 3 juin 2020 - Comptes rendus des commissions – Finances : présentation synthétique du budget communal, vote des taux et lissage, budget assainissement : régularisation délibération affectation des résultats - Animation Développement économique : examen des loyers professionnels pendant le COVID - Travaux : devis auberge du Mesnil-Rogues, devis pose prises illuminations sur réseau éclairage public – subventions exceptionnelles – assainissement : extension station épuration – Commission des impôts directs – Représentation de la commune : Centre Départemental d'Action Sociale, Conseil Local de l'Eau Potable de Gavray et de Villedieu Ouest, Collectivités Forestières, Centre Local d'Information et de Coordination du Coutançais, Manche Numérique - Jury des Assises : tirage au sort – Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le trente juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

<u>Etaient présents</u>: BIDOT Jacky, DEFOY Marine, CANU Michel, FOUILLEUL Anne-Charlotte, LECOMTE Sébastien, LEBARGY Linda, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE-PACARY Roselyne, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, LEFRANC Franck, BERNARD Virginie, MAUSSION Olivier, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, LEBEAU-MABIRE Caroline et LECAUDEY Denis.

Etait absent excusé: M. DELAMARCHE procuration à M. LECOMTE

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

M. le Maire expose que le compte rendu a été modifié par rapport au document envoyé aux élus le 4 juin à savoir ajout de ce paragraphe :

« Mme LEBEAU-MABIRE note que 11 élus indemnisés participeront aux réunions du bureau et s'interrogent sur la pertinence du débat du conseil municipal pour les 12 élus restants. Elle demande qu'une attention particulière soit portée sur ce point de vie démocratique pour la bonne tenue des réunions de conseils municipaux à venir »

Le conseil approuve le compte rendu en date du 30 juin 2020.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Le Maire exprime ses remerciements à l'ensemble des élus pour le travail réalisé par l'ensemble des commissions.

Il expose que les travaux et documents donnés au cours des commissions sont tous confidentiels et doivent rester au sein des commissions

Il rappelle que les commissions doivent proposer des actions et c'est au conseil de prendre les décisions.

Il précise que tous les sujets traités en commission ne pourront certainement pas être travaillés pendant la durée du mandat.

Commission Environnement, Gestion des déchets, mobilité rurale, économie circulaire :

Mme JACQUET a été élue vice-présidente et M. DELAMARCHE rapporteur

Mme JACQUET précise qu'il s'agit d'une commission innovante et transversale. Les actions seront guidées en collaboration avec la Communauté Coutances Mer et Bocage qui a signé le contrat de transition écologique avec l'Etat. En premier lieu un bilan diagnostic des différents thèmes (eau, déchets, biodiversité,) sera réalisé et il conviendra d'accompagner la population à des changements de nos vies quotidiennes. Au niveau de la mobilité rurale : le covoiturage avec aménagements d'aires de stationnement dans le bourg et réalisation de voies partagées en collaboration avec le Département.

Commission Travaux Bâtiments, Voirie, Accessibilité

M. DE PAËPE a été élu vice-président et M. LEFRANC rapporteur

La commission a créé quatre groupes de travail : bâtiment, voirie, accessibilité et aménagement des Halles

Les travaux de la butte féodale démarrent le 6 juillet pour une durée de 2 mois et demie ; la route sera bloquée uniquement 5 jours pendant la période des travaux. L'ensemble des riverains a été informé.

La salle des fêtes de Sourdeval : il est noté des dysfonctionnements (infiltrations) ; le dossier est suivi par M. CANU et Mme LEBEAU MABIRE

L'auberge du Mesnil Rogues : dossier suivi par M. DE PAËPE

Travaux à envisager : Lucarnes de la mairie et vitraux église de Gavray

Accessibilité : à charge des maires délégués de faire le point avec le dossier de base déjà réalisé

Voirie : bon de commande en cours sur les toutes les communes sauf sur Gavray où un examen des réseaux eau est en cours

Halles : visite des élus vendredi dernier et proposition de visite avec CAUE. Un point sera fait avec les services administratifs concernant les dossiers de subventions.

<u>Commission Affaires sociales, attribution des logements, aménagement de l'espace et fleurissement</u>

Mme SABINE PACARY a été élue vice- présidente et Mme FOUILLEUL rapporteur

Au niveau du fleurissement un état des lieux et une visite sur les différents sites seront réalisés.

Une réflexion sur les décorations de Noël sera menée

Commission Vie associative, culturelle, animation et vie scolaire

M. HOUSTIN a été élu vice- président et Mme LEBEAU-MABIRE rapporteur

Rencontre et création de lien avec les associations afin d'établir un vrai calendrier des manifestations sur le territoire. Lancement d'un questionnaire sur les besoins et les attentes des concitoyens (un test sur le conseil en premier lieu sera réalisé avant de le divulguer). Revoir la durée du forum des associations. La commission propose une table ronde avec toutes les associations.

Affaires scolaires : M. HOUSTIN et Mme LEBARGY sont les relais entre la commune et les établissements

Expositions mairie : proposition de collaborer avec Mme TAPIN sur les expos de le mairie

Ville en scène : étude de la faisabilité d'inscrire Gavray-sur-Sienne dans ce projet.

Création d'une association autour de la pratique de BMX

Relance du jumelage Gavray-Launton

Plusieurs projets pour 2021 : boite à livres...

Commission Foire Saint-Luc

M. HOUSTIN a été élu vice- président et Mme SABINE PACARY rapporteur La commission a pris connaissance du bilan financier de l'édition 2019.

Concernant l'édition 2020, l'organisation est en cours tout en attendant les consignes préfectorales Des groupes de travail ont été constitués à savoir : plan communication, sécurité, aménagement, parking/navette, foire aux chevaux, organisation.

Commission Foires et Marchés du Bourg

M. HÉBERT a été élu vice- président et Mme SABINE PACARY rapporteur

Bilan des marchés aux veaux avec une tendance à la baisse.

De juillet à fin août : il est proposé de faire appel à des éleveurs retraités pour renseigner le public sur la traçabilité des veaux

Sur les marchés alimentaires la disposition actuelle des commerçants est maintenue jusqu'en septembre

Concours et foire aux moutons en 2021 : changer la date du concours en le dissociant de la foire avec des animations (tonte, filage de la laine, marché du terroir...)

Commission Communication, développement numérique et jeunesse

Mme FOUILLEUL a été élu vice- présidente et M. LEFRANC rapporteur

Quoi de neuf est distribué dans 837 foyers : coût 99 € pour l'impression et 223 € pour la distribution Page Facebook créée et publiée dès le 1^{er} juillet : elle sera suivie pour l'instant uniquement par Mmes FOUILLEUL et TAPIN.

Le site internet dont le coût actuel est 300 € d'hébergement et 600 € de maintenance annuelle, devra être refondé. La commission recherche un prestataire pour concevoir le site.

Dossier numérues à finaliser en priorité : très important pour les secours notamment

Jeunesse : prendre contact avec les jeunes et leur proposer un conseil des jeunes

Commission assainissement

M. LETELLIER a été élu vice- président et M. MAUSSION rapporteur

La commission a pris connaissance du diagnostic des réseaux qui est en cours de finalisation et montre quelques points à voir : mauvais branchements, eaux claires parasites

La commission s'est également intéressée au projet d'agrandissement de la station d'épuration avec les différentes techniques qui devront être étudiées.

Au niveau du Mesnil-Rogues : l'ensemble du système de lagunage est usé ; la commission propose de retenir une réfection du système dont le coût est estimé à $80\ 000\ \in$.

Au niveau de Sourdeval les Bois : pas de soucis particuliers.

Commission animation du développement économique et touristique

M. BIDOT a été élu vice- président et Mme JACQUET rapporteur

La commission a pris connaissance que la compétence développement économique est une compétence communautaire depuis la loi NOtre; toutefois il est important que des élus de terrain puissent faire remonter des informations aux services de Coutances Mer et Bocage et inversement.

M.BIDOT fait également le point sur la compétence tourisme menée par la CMB et notamment l'arrivée d'une nouvelle hôtesse à l'Office du Tourisme de Gavray-sur-Sienne.

Commission urbanisme, habitat et accueil des familles

M. CANU a été élu vice- président et Mme DEFOY rapporteur

La commission a fait un bilan des parcelles encore en vente sur les lotissements en cours et réfléchit à l'urbanisation d'autres terrains

Au niveau de l'habitat, il conviendra de répertorier les différentes aides qui pourraient être apportés aux propriétaires pour la rénovation des logements.

Une étude de l'extension de la Zone d'Activités devra être menée avec la CMB.

Concernant l'accueil des familles, une plaquette rédigée en collaboration avec la commission communication pourra être distribuée aux nouveaux habitants, accompagnée d'un panier de produits locaux.

M. CHABERT, directeur du service urbanisme de Coutances Mer et Bocage propose une rencontre avec les élus de la commission au cours de la semaine 30 (21 ou 22 juillet)

Commission Finances

Mme LAMY a été élu vice- présidente et Mme PAYSANT-DAMOUR rapporteur

Mme LAMY rappelle les principes du budget communal qui s'établit en deux sections : fonctionnement et investissement qui doivent être équilibrées

La section fonctionnement reprend les dépenses des charges courantes, salaires et charges de personnel, intérêts des emprunts et les recettes des impôts locaux, dotations de l'état, revenus diverses Le budget communal doit impérativement être équilibré et doit pouvoir couvrir au minima le capital des emprunts en cours, en dépenses d'investissement.

Lors du vote du budget primitif 2020 la section de fonctionnement s'équilibre à 1 985 166.55 € en dépenses et en recette ;

Le budget de la section investissement a été établi à 1 860 995.05 € en dépenses et 1 860 982.50 € en recettes ; au niveau de cette section figure notamment le projet des Halles

D20200501. BUDGET COMMUNAL 2020 VOTE DES TAUX

Mme PAYSANT DAMOUR, rapporteur de la commission finances expose au conseil les différents taux actuels. Suite aux travaux de la commission, celle-ci propose au conseil le taux de 13 % pour le foncier bâti et 29.30 % pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal
- Taxe foncière (bâti)	1 418 000 €	13.00 %	184 340 €
- Taxe foncière (non bâti)	305 300 €	29.30 %	89 453 €
soit un total de produit fiscal attendu de 273 793 €.			

<u>D20200502.FUSION DE COMMUNES. INSTAURATION D'UN MÉCANISME</u> <u>D'INTÉGRATION PROGRESSIVE DES TAUX DE TAXES</u>

Mme PAYSANT DAMOUR, rapporteur de la commission finances expose les travaux de la commission sur le lissage des taux suite à la création de la commune nouvelle. Chaque commune historique avait ses propres taux d'imposition et l'objectif est de parvenir à un taux commun des différentes taxes pour la commune de Gavray-sur-Sienne.

Les dispositions de l'article 1638 du code général des impôts permettent l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti. de la commune de Gavray-sur-Sienne issue de la fusion des communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois.

Il est proposé au conseil de délibérer sur cette disposition.

Vu l'article 1638 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti. sur le territoire de la commune de Gavray-sur-Sienne issue de la fusion sur une durée de 12 ans,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

D20200503. BUDGET ASSAINISSEMENT. AFFECTATION DES RESULATS 20219.

M. le Maire expose au conseil qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de la délibération d'affectation des résultats 2019 du service assainissement. En effet le déficit 2019 de la section d'exploitation est de 21 057.94 € et non 21 097.94 € comme indiqué sur la délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil approuve les résultats 2019 précités et leurs affectations comme suit :

- -Section d'Exploitation : un déficit de **21 057.94** € reporté sur le compte 002 de la section d'exploitation
- Section Investissement : un excédent de 82 977.63 € € reporté sur le compte 001 de la section d'investissement.

Cette délibération annule et remplace la délibération D20200217 en date du 3 mars 2020.

D20200504. BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE. DM N°1

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de modifier le budget du lotissement du Quartier du Chêne comme suit :

D022 – Dépenses imprévues : - 1 000 € D6015 – Travaux : + 1 000 €

ANIMATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : EXAMEN DES LOYERS PROFESSIONNELS PENDANT LE COVID

Le Maire expose au conseil qu'un courrier émanant d'un établissement professionnel, locataire de la commune, a été reçu début avril pour une demande de dégrèvement de loyers pendant la fermeture de son établissement. Dans un souci d'équité, le Maire informe le conseil qu'il a demandé à la commission d'animation du développement économique d'étudier cette demande.

Après discussions en commission, celle-ci propose au conseil qu'un courrier soit adressé aux commerçants ciblés pour savoir s'ils ont reçu des aides ou non et d'étudier les situations au cas par cas avant de prendre une décision. Le conseil approuve ce procédé.

D20200505. EXONERATION TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission d'animation du développement économique, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas réclamer aux commerçants sédentaires de Gavray sur Sienne la taxe annuelle 2020 pour occupation du domaine public

D20200506. TOITURE AUBERGE MESNIL ROGUES. ACCEPTATION DEVIS

Suite à la consultation de plusieurs entreprises, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil accepte la proposition de l'entreprise DE GAND pour un montant de 26 078.69 € TTC pour la réfection de la toiture de l'auberge du Mesnil-Rogues.

D20200507. POSE PRISES ILLUMINATIONS SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire présente au Conseil les estimations pour la pose de prises pour des illuminations festives d'éclairage public, « Le Mesnil Rogues ; Sourdeval les Bois ».

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 2 800 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-sur-SIENNE s'élève à environ de 1 680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide la pose de prises Illuminations du réseau d'éclairage public « le Mesnil Rogues ; Sourdeval les Bois »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3° trimestre 2020.
- Accepte une participation de la commune de 1 680 €.
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20200508. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle aux deux associations locales (Les Chapeaux de Martine et Familles Rurales) qui, dans le cadre du contexte sanitaire, ont confectionné et distribué gracieusement des masques Grand Public à notre population.

Par ailleurs, M. HOUSTIN expose au conseil sa rencontre avec l'association de sauvegarde du Château; cette association avait prévu un certain nombre d'animations cette année pour fêter les 40 ans de l'association; malheureusement dans le contexte sanitaire actuel un report de ces animations est prévu en 2021. Toutefois l'association a déjà engagé des frais liés à ces manifestations et par conséquent, il conviendrait que la commune leur verse une subvention exceptionnelle dès cette année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil décide de verser :

- 500 € à l'association des Chapeaux de Martine
- 500 € à l'association Familles Rurales
- 1 100 € à l'association de Sauvegarde du Château

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil qu'un drapeau de Gavray-sur-Sienne sera installé sur le site du château.

D20200509. ASSAINISSEMENT: EXTENSION STATION EPURATION:

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire de l'extension de la Fromagerie, les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) souhaite connaître la position de la commune sur le dossier d'extension de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- assure que la commune souhaite poursuivre les études en cours
- s'engage à établir rapidement un plan pluriannuel de travaux sur les réseaux d'assainissement afin de limiter l'arrivée des eaux claires parasites à la station
- programme au plus vite l'extension de la capacité de la station d'épuration.

Le conseil est informé que le projet d'extension de la Fromagerie prévoit une « montée en puissance »sur 4-5 ans ; par conséquent compte tenu de la réalisation des travaux, et de cette montée en puissance, les travaux d'extension de la station devront être terminés pour 2026.

D20200510.COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations.

Compte tenu de notre strate de population il convient de proposer à l'administration fiscale une liste de 24 noms et il reviendra à M. le directeur des services fiscaux qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré sont nommés: Mme BERNARD Virginie, M. BIDOT Jacky, M. CANU Michel, M. DE PAËPE Philippe, Mme DEFOY Marine, M. DELAMARCHE Alexandre, Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte, Mme HAMEL Coralie, M. HÉBERT Bernard, M. HEURTAUX Jean-

Claude, M. HOUSTIN Michaël, Mme JACQUET Isabelle, Mme LAMY Brigitte, Mme LEBARGY Linda, Mme LEBEAU-MABIRE Caroline, M. LECAUDEY Denis, M. LEFRANC Franck, M. LETELLIER Joseph, M. MAUSSION Olivier, Mme PAYSANT-DAMOUR Agnès, Mme SABINE-PACARY Roselyne, Mme TROCHUT Marie-Christine, M. BARON Guillaume et M. BELLENGER Pierre,

<u>D20200511. CLEP GAVRAY ET VILLEDIEU OUEST.DÉSIGNATION DELEGUES</u>

Après en avoir délibéré, le conseil désigne

- M. DE PAËPE Philippe, M. HOUSTIN Michaël, Mme JACQUET Isabelle, M. LETELLIER Joseph et M. MAUSSION Olivier pour siéger au conseil local de l'eau potable de Gavray
- M. LETELLIER Joseph pour siéger au conseil local de l'eau potable de Villedieu Ouest.

Par ailleurs, M. DE PAËPE Philippe et M. LECAUDEY Denis sont proposés pour représenter notre commune au sein du SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable) de La Haye-Pesnel.

D20200512.REPRESENTATATION DE LA COMMUNE

-Centre Départemental d'Action Sociale CDAS50:

Le conseil désigne Mme LAMY Brigitte comme délégué titulaire et Mme BERNARD Virginie comme suppléante pour représenter notre commune au sein du CDAS 50

-Collectivités forestières :

Le conseil désigne M. HOUSTIN Michaël comme élu référent forêt-bois

-Centre Local d'Information et de Coordination du Coutançais (CLIC): 1 référent

Le conseil désigne Mme HAMEL Coralie comme référente Personnes Agées et/ou en situation de handicap.

Manche Numérique : 1 représentant

Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte est désignée pour représenter notre commune au sein du syndicat Manche Numérique

Le conseil propose à Coutances Mer et Bocage :

- -Mme JACQUET Isabelle, Mme SABINE PACARY Roselyne et M. HOUSTIN Michaël pour siéger au Syndicat Perrelle.
- M. HOUSTIN Michaël, Mme LEBEAU-MABIRE Caroline et M. HEURTAUX Jean-Claude pour siéger au sein du SIAES (syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne)

JURY DES ASSISES.

Conformément à l'arrêté préfectoral, il est procédé au tirage au sort de trois noms à partir de la liste électorale générale de GAVRAY-SUR-SIENNE.

Sont désignées les personnes suivantes :

- Monsieur Mickaël GUERIN, domicilié à L'école du Mesnil-Bonant, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE ;
- Monsieur Yvon SAINT, domicilié 12 rue de la Pâtée, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE
- Madame ROBVEILLE Marie épouse CROCQUEVIEILLE, domiciliée 94 rue de la Cabinière, Gavray, GAVRAY SUR SIENNE

INFORMATIONS DIVERSES

Personnel: le Maire informe le conseil que :

- Magali OUTREQUIN a été nommée pour remplacer Mme LETROUVE (remplacement du gardien et heures de ménages de la salle à la Résidence pour Personnes Agées)

- Pascal LEGEARD sera à temps complet à compter du 1^{er} juillet ;
- Mme PINCHON doit signer un contrat à raison de 3 heures hebdomadaires pour entretien salle des fêtes, mairie annexe et toilettes publiques du Mesnil Rogues et arrosage des Fleurs
- Céline BELLIS reprend le travail demain
- qu'un contrat de 2 mois a été signé avec de Mme LAVALLEY Eva pour un renfort de l'équipe administrative pendant l'été.

Devis accepté

Le Maire informe le conseil que dans le cadre de ses délégations les devis suivants ont été accepté depuis le dernier conseil :

- o devis de l'entreprise LG-TATP pour le broyage des routes communales du Mesnil-Amand (796.82 €)
- o raccordement assainissement (3041.88 €TTC) rue des Saules pour une maison non dotée de boîte de branchement assainissement
- o remplacement de vitres au niveau des Halles (852.86 €) par l'entreprise LAUNAY.

0

<u>Soirée du 29 juillet 2020</u>: Une animation soutenue par le Conseil Départemental dans l'objectif de dynamiser le commerce local ponctuée par la projection d'un film d'une durée d'environ 2 heures sur la Place du Champ de Foire intitulé « LALALAND ».

La Projection d'un film en soirée avec l'association « Les Gens Bons à la tête de l'art » sera précédée par des animations organisées par l'union des commerçants et artisans du territoire : marché du terroir...

<u>Règlement intérieur et charte de fonctionnement</u> : sur proposition de M. le Maire, le conseil désigne Mmes BERNARD et TROCHUT pour travailler sur le projet de règlement intérieur et charte de fonctionnement qui doivent être mis en place au sein de notre collectivité

REUNIONS DIVERSES

M. le Maire expose au conseil qu'il accueille vendredi prochain Madame la Directrice Nationale des Ventes du groupe La Poste, Monsieur le Président du Département de la Manche et Monsieur le Président de la Communauté Coutances Mer et Bocage pour la signature d'une convention tripartite « Ma ville mon shopping ». Cette convention a pour but d'aider les commerçants à créer un marché virtuel pour promouvoir et vendre leurs produits.

M. le Maire informe que l'Association Départementale de Protection et Sécurité Civile organise une formation sur les défibrillateurs le 11 juillet prochain dans la salle du rez de chaussée de la mairie de Gavray.

M. le Maire fait part au Conseil de la visite de M. le Député Stéphane Travert et de ses rencontres avec Mme Brégeault du service des Routes Départementales, les responsables de l'ADMR et de la Banque Alimentaire.

Suite au conseil d'école, le conseil est informé que 192 enfants sont actuellement inscrits pour la prochaine rentrée. Les effectifs du collège sont stables.

<u>Location salle polyvalente</u> : M. le Maire informe que pour l'instant, il n'est pas possible de louer les salles des fêtes dans le cadre des mesures sanitaires liées à la COVID

M. HEURTAUX informe le conseil que la commune peut solliciter le fond « OPAL » du Département pour le financement de l'entretien des routes et mise en sécurité.

Mme BERNARD déplore le le travail de broyage au niveau du bourg de Sourdeval les Bois fait par les services départementaux

M. HOUSTIN tient à remercier la CMB pour la mise en place de l'action « Ado » qui permettra cet été à des jeunes de 11-17 ans de pratiquer des activités sportives et culturelles pour 1.5 € par jour sans sortie.

QUESTIONS DIVERSES

- -M. HEURTAUX demande si le CCAS est constitué. Le Maire répond que le dossier est en cours.
- -M. LECAUDEY demande si les procurations peuvent être dématérialisées : la recherche sera faite et la réponse sera communiquée par courriel.
- **M. MAUSSION** rapporte que des habitants ont planté et fleuri un talus rue de la Grosse Pierre et demandent que l'arrosage soit assuré par les employés communaux.

Au niveau de la partie haute du square Picot : les riverains proposent un aménagement L'ensemble de ces demandes sera examiné par la commission fleurissement

Prochain conseil: Mardi 28 juillet 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 30 juin 2020 contient douze délibérations numérotées D20200501 à D20200512.

Le Maire: